

# **Règlement particulier du tournoi Vétérans du R. WOLU T.C.** **du samedi 3 aout au dimanche 11 aout 2024**

## 1. Officiels :

➤ Juge – Arbitre : **Anne Baes** : 0495 / 22.28.12    [anne.baes@gmail.com](mailto:anne.baes@gmail.com)

**Pascal Michiels** 0475/84.36.80

## 2. Dates et Terrains :

Le tournoi débute le Samedi 3 aout 2024 et se termine le Dimanche 11 aout 2024 sur 3 terrains « Indoor » et sur 5 terrains « Outdoor » en terre battue.

3. Critérium : Le tournoi compte pour le Critérium Vétérans du Brabant AFT

## 4. Inscriptions :

Uniquement via « aftnet.be ».

Le Juge-arbitre peut refuser une inscription. Tout refus sera motivé.

5. Clôtures des inscriptions : **Mardi 30 juillet à 20h**

➤ **La clôture anticipée pour une catégorie (ou plusieurs catégories) est possible.**

6. Tirage au sort : **Mardi 30 juillet à 20h30**

7. Mode de convocation :

Pour le 1er tour, uniquement via « aftnet.be ».

Pour le 2ème tour et les suivants, à la table du juge-arbitre

8. Droits d'inscription :

Le montant de l'inscription de 15€ est dû dès le tirage au sort du/des tableau(x).

## 9. Disponibilités demandées :

➤ le WE : 9h à 22h30 / en semaine : 16h à 22h30

➤ **Attention** : Obligation d'être disponible au moins un des deux premiers jours du tournoi (samedi ou dimanche). Si les joueurs ne sont pas disponibles un de ces 2 jours, l'inscription de ces derniers pourra être refusée.

Le juge-arbitre essayera dans la mesure du possible de tenir compte des indisponibilités indiquées à l'inscription par le joueur, mais ceci n'est, en aucun cas, une obligation. Les joueurs sont tenus de mentionner dans les "remarques" toutes les épreuves auxquelles ils participent la même semaine.

10. La tenue réglementaire de tennis est obligatoire.

11. Tout(e) joueur(euse) doit être en possession de 4 balles de tennis en bon état.

12. La remise des prix se déroulera directement après chaque finale.

13. Les balles seront fournies pour toutes les finales.

Toute inscription implique l'adhésion au règlement général des tournois AFT ainsi qu'au présent règlement particulier. Le juge arbitre tranchera sans appel tous les cas non repris au règlement général de la FRBT et de l'AFT ou au présent règlement particulier.

La Juge – Arbitre : Anne Baes